

Pour une reconnaissance officielle par la France de la déportation des homosexuels par les Nazis

Pétition des lesbiennes et homosexuelles de France pour un monument à la déportation

Entre 1933 et 1943, les lesbiennes et les homosexuels d'Europe ont été persécutés et déportés massivement par les nazis et leurs alliés principalement sur le territoire du III^e Reich, dont l'Alsace et la Moselle.

Des dizaines de milliers d'Européens homosexuel/les (aucun historien ne s'est penché sérieusement sur leur estimation) ont été raflés, torturés, expulsés ou envoyés en camp, dont des français, et dont certains demandent encore justice. de concentration au titre du paragraphe 175 du code pénal allemand. Des politiques de purification qui se sont multipliées en Europe sous l'influence des nazis, un grand nombre d'entre elles/eux en sont morts.

Très rares sont les pays d'Europe qui ont affirmé haut et fort leurs regrets pour cette persécution spécifique dans cette haine générale d'avoir mis en place ces mesures de répression.

Et pourtant les homosexuels faisaient partie des mortels captifs des camps, parmi les opposants politiques, les juifs, les tsiganes, les artistes et tant d'autres qui haïssaient l'ordre nouveau.

C'est pourquoi, nous demandons que les autorités françaises :

Les lesbiennes et les homosexuels demandent que les autorités françaises reconnaissent leurs fautes dans ce domaine aussi. Elles/ils demandent en particulier :

1- Mettent en place une commission officielle historique qui authentifie les circonstances dans lesquelles les homosexuels français de ces régions se sont retrouvés livrés aux nazis, leur degré de persécution, ainsi que le degré de compromission des fonctionnaires de l'Etat français, notamment concernant la livraison de fichiers de police illégalement constitués.

Soit mise en place pour évaluer clairement combien d'homosexuels et de lesbiennes ont été arrêtés, expulsés ou déportés et quelles ont été les compromissions avec l'occupant qui ont conduit à l'arrestation d'homosexuels français,

2- Proposent dans chaque région des rencontres entre la communauté homosexuelle régionale qui souhaite se souvenir et les fédérations de déportés en charge du protocole de la Journée Nationale du Souvenir, afin d'aboutir enfin, après vingt ans d'échauffourées, à une cérémonie commune où lors des discours de mémoire et des dépôts de gerbes, les victimes homosexuelles du nazisme ne seront pas omises, invisibles, oubliés, niés.

Que des représentants des homosexuels puissent être officiellement présents, chaque année, au cours des cérémonies de la journée Nationale du Souvenir du dernier dimanche d'avril.

3- Demandent que cet oubli historique soit plus de cinquante ans après, réparé par une explication exhaustive dans les livres d'histoire officiels du ministère de l'Education, et que toute initiative de recherche historique sur cette question, aujourd'hui toujours désertée par les savoirs intellectuels français contrairement à bon nombre d'autres pays, reçoive un véritable soutien de l'Université française.

4- Soient à l'initiative, au niveau du Parlement Européen, de la mise en place d'une commission qui puisse expertiser l'évolution de la condition de tous les homosexuels européens aujourd'hui (Evolution des dispositifs législatifs, niveau de tolérance, degré d'intégration sociale), ainsi que des repères culturels et historiques à disposition (Centres d'archives, bibliothèques ou centre de documentation) afin d'établir une sorte de Livre Blanc, un état des lieux qui méritera sans doute, à sa publication, d'exprimer une harmonisation des solidarités européennes.

5- Soient partie prenante de la mise en place d'un monument des homosexuels européens persécutés par le nazisme pour se souvenir des horreurs passées comme des menaces de l'extrême droite aujourd'hui. Ce monument devrait logiquement se situer en Alsace, et à Strasbourg, capitale d'une Europe dont les homosexuels d'alors, visibles ou dénoncés, payèrent très cher le joug du nazisme.

Les lesbiennes et les homosexuels ont été déportés massivement par les nazis et leurs alliés en Europe de 1933 à 1943. De 30 000 à 300 000 homosexuel/les (aucun historien ne s'est penché

sérieusement sur leur estimation) ont été envoyés en camps de concentration au titre du paragraphe 175 du code pénal allemand et des politiques de purification qui se sont multipliées en Europe sous l'influence des nazis, un grand nombre d'entre elles/eux en sont morts. Très rares sont les pays qui ont affirmé haut et fort leur regret d'avoir mis en place ces mesures de répression.

Les lesbiennes et les homosexuels demandent que les autorités françaises reconnaissent leur faute. Elles/ils demandent en particulier :

- * qu'un monument à la déportation des homosexuels soit élevé en France,
- * qu'une commission d'historien soit mise en place pour évaluer clairement combien d'homosexuels et de lesbiennes ont été déportés et quelles ont été les compromissions avec l'occupant qui ont conduit à l'arrestation d'homosexuels français,
- * qu'un travail comparable soit proposé au niveau européen, par les représentants de la France dans les instances européennes,
- * que des représentants des homosexuels puissent être officiellement présents, chaque année, au cours des cérémonies de la journée du Souvenir du dernier dimanche d'avril.

Les signatures sont à adresser à : je veux bien mettre mon e-mail mais il peut y en avoir d'autres)"

Premiers signataires : Jean le Bitoux (Paris), Christian de Leusse (Marseille)....

Premières associations signataires : Mémorial de la Déportation Homosexuelle (Paris), Mémoire des Sexualités (Marseille)

Signée par plus de 500 personnes

Les signatures sont à adresser à